

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 25 janvier 2022

19 heures 00

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220127-002810-DE
Date de télétransmission : 27/01/2022
Date de réception préfecture : 27/01/2022

GF/SP

N° 002810

Cofinancements -
Demande de
subvention auprès
de l'État dans le
cadre de la DSIL -
Rénovation de
l'école la Ruche :
sécurisation, mise
en accessibilité,
rénovation
thermique et
acoustique

Affiché le :

Le mardi 25 janvier 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 19 janvier 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Dans le cadre de son agenda 21 et plus particulièrement sur l'axe de la transition énergétique, la municipalité d'Apt s'est engagée en faveur du développement durable et de la réduction de ses consommations énergétiques.

Son patrimoine vieillissant ne répond plus ou peu aux normes énergétiques. Par conséquent, la commune d'Apt a décidé d'entreprendre une politique de rénovation énergétique annuelle dont l'exercice 2022 comprendra un certain nombre d'équipements et particulièrement de bâtiments qui sont énergivores.

Elle a entrepris également une politique de mise à niveau d'accessibilité de ses équipements.

Il est proposé au Conseil de réaliser des travaux de sécurisation, de mise en accessibilité, de rénovation thermique et acoustique de l'école la Ruche et plus particulièrement sur les axes de travaux :

- Modification de l'entrée avec la création d'une place de stationnement adaptée ;
- Reprofilage de la Cour ;
- Création de rampes intérieures pour relier les différents niveaux au rez-de-chaussée et la création d'un wc adapté ;

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220127-002810-DE
Date de télétransmission : 27/01/2022
Date de réception préfecture : 27/01/2022

- Aménagement de l'accès des deux salles nord-est ;
- Remplacement des menuiseries dans les normes ;
- pose d'un sol souple de deux classes permettant l'amélioration acoustique ;

Madame le Maire propose de solliciter l'État à hauteur de 69 946 € pour l'opération « travaux de l'école la ruche »

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Aménagement des quais de bus	HT	financeurs	HT	%
Travaux d'accessibilité	112 482,00 €	État (DSIL)	69 946,00 €	50 %
Travaux menuiserie	14 500,00 €			
Travaux changements des sols	12 910,00 €			
		Ville	69 946,00 €	50 %
Total HT	139 892,00 €	Total HT	139 892,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Approuve le projet et le plan de financement pour les travaux de l'école la Ruche

Sollicite l'État à hauteur de 69 946,00 € pour l'opération travaux de l'école la Ruche

Autorise madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY

